

## LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

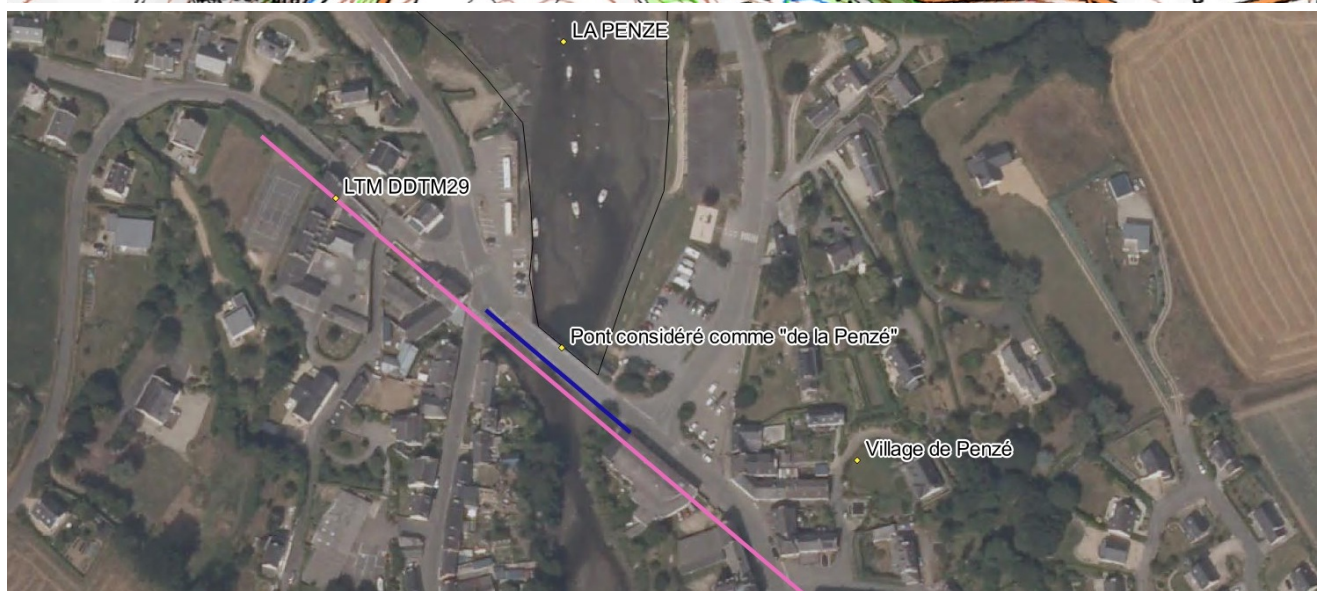
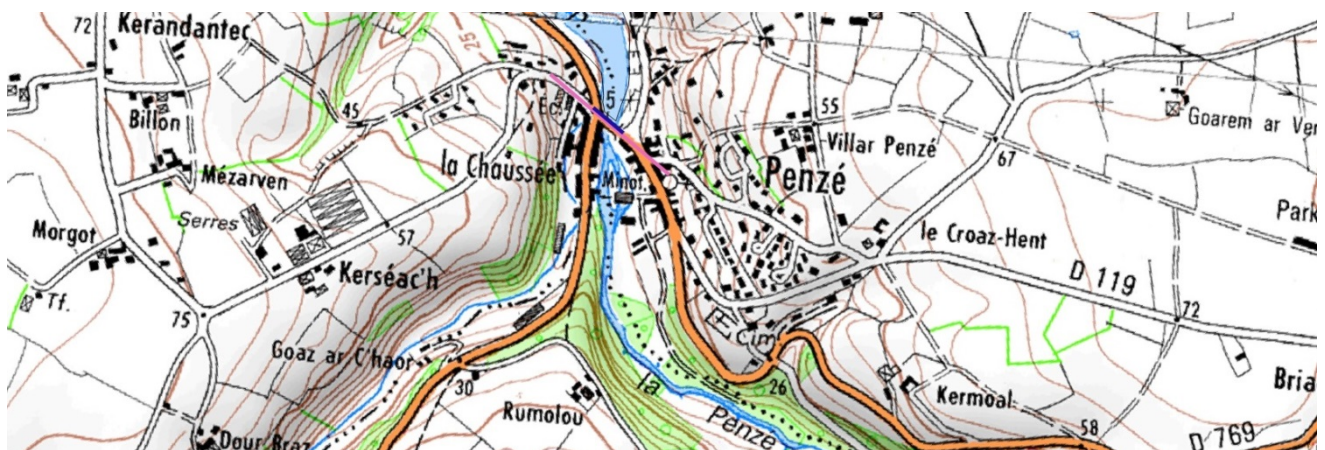
### LA PENZÉ

Département du FINISTERE (29) / Commune de PLOUÉNAN (29420)

Texte juridique de référence : Décret du 21/03/1930

Limite	Observations
Côté Sud du pont de la Penzé dépendant de la RN 169	<p><b>Aspects juridiques</b> : Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques</b> : le pont de la Penzé n'est pas spécifiquement mentionné sur le Scan Littoral. La DDTM 29 (donnée SIG) propose une limite au niveau du village de Penzé (en rose sur l'image du Scan Littoral). Nous proposons donc une limite côté sud du pont traversant la rivière au niveau de Penzé (numérisation à partir de l'Ortho Littoral V2). Positionnement confirmé par carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante).</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



*Limites transversales de la mer dans les estuaires*

**Penzé**

Côté sud de pont de Penzé (RN 169 devenue RD769)

*Décret du 21 mars 1930*

